



EMISSIONS ASSOCIÉES À L'ASSURANCE

Recommandation V11/ 2025

Mesurer les émissions des Assureurs et Réassureurs pour mieux apprécier leur contribution à la décarbonation de l'économie mondiale

Les Ateliers du Futur



LES ATELIERS DU FUTUR

1. INTRODUCTION	2
2. BRANCHES OPÉRÉES PAR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE	3
2.1 ASSURANCE-VIE ÉPARGNE, RETRAITE ET PRÉVOYANCE	3
2.2 ASSURANCE NON-VIE ET SANTÉ	3
2.3 RÉASSURANCE	3
3. ACTIVITÉS COUVERTES PAR CETTE RECOMMANDATION	3
4. CLASSIFICATION DES ÉMISSIONS SELON LE GHG PROTOCOL.....	4
5. PRINCIPES FONDAMENTAUX	4
5.1 COHÉRENCE TEMPORELLE	4
5.2 RÉPARTITION ASSUREUR/RÉASSUREUR	4
6. ÉMISSIONS LIÉES À L'ASSURANCE	4
6.1 ÉMISSIONS DE SOUSCRIPTION	4
6.1.1 Reporting obligatoire.....	4
6.1.2 Reporting facultatif	5
6.1.3 Branches exclues	5
6.1.4 Facteurs d'attribution.....	5
6.2 ÉMISSIONS LIÉES AUX SINISTRES	5
6.2.1 Reporting obligatoire.....	5
6.2.2 Reporting facultatif	6
6.2.3 Branches exclues	6
6.2.4 Sinistres partiels avec réparation	6
6.2.5 Sinistres graves avec remplacement.....	6
6.2.6 Traitement des véhicules épaves	6
6.2.7 Recours partiels ou totaux.....	6
7. ÉMISSIONS LIÉES À LA RÉASSURANCE.....	7
7.1 ÉMISSIONS DE SOUSCRIPTION	7
7.2 ÉMISSIONS LIÉES AUX SINISTRES	8
8 CONCLUSION	8
ANNEXE : PROPOSITIONS MÉTHODOLOGIQUES	10
1. MÉTHODOLOGIE "IN CONCRETO" VS "FORFAITAIRE"	10
Approche forfaitaire	10
Approche in concreto	10
Parcours de montée en maturité	10
2. SYSTÈME DE SCORING DE QUALITÉ DES DONNÉES	11
Principe de qualification	11
Grille de scoring.....	11



LES ATELIERS DU FUTUR

1. Introduction

Les émissions de gaz à effet de serre des assureurs sont constitutives d'un impact climatique majeur découlant de trois pans de leur activité : leurs investissements qui irriguent l'économie, leurs couvertures d'assurance qui sécurisent l'activité économique, et leur gestion des sinistres qui oriente les choix de réparation ou de reconstruction. Mesurer ces émissions est essentiel pour suivre leur performance environnementale.

Le Forum for Insurance Transition (FIT)¹ de l'UNEP FI, rassemblant de grands acteurs de l'assurance au niveau mondial, a confirmé que la transition vers le net-zéro exige une approche holistique où les assureurs utilisent en permanence trois leviers - souscription, sinistres et investissement - pour orienter l'économie réelle vers des pratiques compatibles avec un réchauffement limité à 1,5°C.

Les assureurs IARD australiens, dans le cadre de l'Insurance Council of Australia (ICA)², ont révélé que les émissions liées aux sinistres indemnisés atteignent une intensité carbone monétaire (Kg CO₂-Eq/\$ indemnisés) de 15%. A titre de comparaison, celle des actifs investis par les assureurs français sont de l'ordre de 5%. Cela souligne l'importance critique de ce levier jusqu'alors sous-estimé

Cette réalité impose le développement d'une méthodologie robuste et harmonisée. Si le GHG Protocol couvre les investissements financiers³ et si le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) a proposé en novembre 2022 une approche pour les émissions assurées⁴ centrée sur la souscription, ces référentiels restent incomplets concernant la gestion des sinistres.

La présente recommandation est issue des travaux de recherche des Ateliers du Futur et vise à combler ces lacunes méthodologiques. Elle actualise les versions émises en 2024, à l'issue de travaux d'approfondissement en lien avec des sociétés de conseil et d'assurance européennes.

Cette recommandation porte l'exhortation des Ateliers du Futur des assureurs et réassureurs à élargir et optimiser la gestion de leur impact, dans un contexte où l'Europe et le reste du monde sont en retard par rapport aux objectifs de l'accord de Paris.

Les Ateliers du Futur est une ONG qui agit pour le climat en mobilisant les entreprises — quel que soit leur taille ou secteur — pour décarboner les activités humaines. Elle met en œuvre des leviers de sensibilisation, de challenge des dirigeants et de formation aux enjeux de la transition, et contribue à l'élaboration de normes et politiques publiques à forte portée.

¹ <https://www.unepfi.org/industries/insurance/un-forum-launches-first-of-its-kind-global-transition-plan-guide-for-insurance-underwriting-portfolios/>

² https://insurancecouncil.com.au/wp-content/uploads/2024/12/FINAL_ICA_Climate-Change-Roadmap-2024.pdf

³ <https://ghgprotocol.org/corporate-value-chain-scope-3-standard>

⁴ <https://carbonaccountingfinancials.com/files/downloads/pcaf-standard-part-c-insurance-associated-emissions-nov-2022.pdf>



LES ATELIERS DU FUTUR

2. Branches opérées par les compagnies d'assurance et de réassurance

2.1 Assurance-vie épargne, retraite et prévoyance

L'assurance-vie transforme l'épargne en investissements de long terme, offrant rendements et garanties de prévoyance. Son impact carbone provient essentiellement de la gestion d'actifs représentant des montants considérables.

2.2 Assurance non-vie et santé

Ces branches couvrent les risques des particuliers, professionnels et entreprises - dommages aux biens, responsabilité civile, protection des personnes, permettant l'exercice des activités économiques. Elles apportent en effet à l'assuré :

- La conformité à une obligation d'assurance et/ou la sérénité liée à un transfert de risque permettant ou facilitant la propriété et/ou l'usage des biens et l'exercice des activités assurés et,
- Lors d'un sinistre, une indemnisation des dommages subis ou causés accompagnée, le plus souvent, d'un service, par exemple d'assistance, facilitant la gestion de cette circonstance.

Au-delà de l'indemnisation, elles incluent des services de réparation influençant directement les choix de l'assuré.

2.3 Réassurance

La réassurance, en transférant une partie des risques souscrits par les assureurs primaires vers des acteurs spécialisés, démultiplie les leviers d'influence carbone du secteur tout en complexifiant l'attribution des émissions entre cédantes et réassureurs, nécessitant des mécanismes de répartition qui reflètent fidèlement le partage économique des risques et des décisions d'investissement.

3. Activités couvertes par cette recommandation

Ce standard couvre deux grandes activités des assureurs et réassureurs alimentant leur scope 3 aval :

Souscription (émissions souscrites)

Couverture sécurisant les activités économiques, l'assureur et le réassureur devenant partie prenante de leur empreinte carbone pendant la période de garantie.

Sinistres (émissions indemnisées)

Gestion déterminant les modalités de réparation et remplacement, moment critique d'orientation vers des solutions bas-carbone.



LES ATELIERS DU FUTUR

Note : Le conseil, la distribution et les autres fonctions ni techniques ni financières, internes ou sous traitées, qui relèvent des normes classiques du GHG Protocol ne sont pas traités ici.

4. Classification des émissions selon le GHG Protocol

Tableau de classification

Type d'émissions	Description	Catégorie GHG Protocol	Caractère
Émissions souscrites	Couverture d'assurance	Catégorie 11	Variable*
Émissions indemnisées	Gestion des sinistres	Catégorie 11	Obligatoire

*Obligatoire pour secteurs émissifs et certaines branches

5. Principes fondamentaux

5.1 Cohérence temporelle

Les émissions sont rattachées à l'exercice de reconnaissance des revenus et des charges qui en sont la source :

- Émissions de couvertures : En lien avec les primes acquises à l'exercice,
- Émissions indemnisées : En lien avec les sinistres comptabilisés durant l'exercice (paiements et provisions des sinistres survenus et tardifs).

5.2 Répartition assureur/réassureur

Le partage des émissions suit la répartition économique du risque.

6. Émissions liées à l'Assurance

6.1 Émissions de souscription

L'approche du PCAF consiste à imputer à l'assureur Non-Vie une partie des émissions de fonctionnement (scopes 1&2) des biens ou activités assurés, approche cohérente avec les orientations définies par la NZIA. Les Ateliers du Futur se sont rangés à cette approche, considérant que la sphère d'impact « naturelle » de l'entreprise a pour frontière son intérêt économique, quelle que soit sa capacité d'influence⁵, mais en limitant son périmètre :

6.1.1 Reporting obligatoire

Grandes entreprises (>500 salariés) des 10 secteurs émissifs :

⁵ <https://lesateliersdulfutur.org/wp-content/uploads/2024/09/ADF-Sphere-impact-VF.pdf>



LES ATELIERS DU FUTUR

- Charbon
- Pétrole et gaz
- Automobile
- Acier
- Bâtiments commerciaux
- Agriculture et agroalimentaire
- Transport maritime
- Transport aérien
- Ciment
- Chimie

6.1.2 Reporting facultatif

- Assurances des PME
- Assurances professionnelles et agricoles
- Assurance de la production agricole : cultures et cheptel.
- Assurance Habitation/Dommages aux biens privés
- Assurance automobile (hors grandes entreprises ci-dessus)

6.1.3 Branches exclues (absence de levier significatif - arbitrage coût/bénéfice) :

- Épargne, retraite
- Santé et prévoyance
- Assistance voyage (impact marginal)

6.1.4 Facteurs d'attribution

Conformément aux prescriptions du PCAF, le facteur d'attribution est basé sur

$\frac{\text{Prime d'assurance}}{\text{Chiffre d'affaires (entreprises, agricole) ou coût total de jouissance du bien (particuliers)}}$

appliqué aux émissions scopes 1&2 sur la période de couverture.

S'agissant des risques de masse, la recommandation est de privilégier les ratios de marché pour faciliter la comparaison dans le temps et entre acteurs.

6.2 Émissions liées aux sinistres

6.2.1 Reporting obligatoire

Calcul obligatoire pour :

- Automobile : Dommages au véhicule et RC matérielle, assistance
- Dommages aux biens **immobiliers** privés et professionnels y compris **équipements**



LES ATELIERS DU FUTUR

- Assurances de responsabilité civile non automobile, pour les seuls dommages **matériels**

6.2.2 Reporting facultatif

- Dommages aux biens **mobiliers**

6.2.3 Branches exclues

- Épargne, retraite
- Santé, prévoyance,
- Pertes d'exploitation (car baisse des émissions, non significatif)
- Assurances de responsabilité civile non automobile, **pour les dommages Corporels ou immatériels.**

6.2.4 Sinistres partiels avec réparation

Seules les émissions **scope 3 amont** ("du berceau à la porte") sont comptabilisées : extraction de matières premières, fabrication/transport des pièces, intervention des artisans. L'usage de pièces de réemploi et matériaux biosourcés représente le principal levier.

6.2.5 Sinistres graves avec remplacement

Pour les pertes totales (véhicule, système de chauffage/climatisation), l'assureur comptabilise :

- Emissions du **scope 3 amont** ci-dessus
- **Émissions d'usage** du bien remplacé grâce à l'indemnité sur sa durée de vie
- Pondération par le ratio indemnité/valeur de remplacement
- Recommandation : 10 ans pour un véhicule, durée adaptée pour l'immobilier

6.2.6 Traitement des véhicules épaves

Le bilan carbone doit comprendre le transport de l'épave jusqu'au site du recycleur et sa fin de vie :

- Si le véhicule est désossé, émissions de transport des pièces recyclées et des déchets
- Si le véhicule est remis en circulation après réparation, intégration dans le scope 3 de l'assureur des émissions liées à l'usage du véhicule sur sa durée de vie.

6.2.7 Recours partiels ou totaux

Mécanisme anti-double comptage : l'assureur dommages retient les émissions nettes de recours, la part recouvrée étant transférée à l'assureur RC selon le barème de responsabilité.



LES ATELIERS DU FUTUR

Zoom : Capacité d'influence de l'Assureur lors des sinistres Dommages aux biens

Clauses vertes : Certains contrats habitation ou multirisques professionnels prévoient une contribution de l'assureur au financement d'équipements d'efficacité énergétique (isolation, panneaux photovoltaïques, pompe à chaleur),

60% des sinistres dommages aux biens environ sont gérés directement en **gré à gré**. Formation nécessaire des gestionnaires sinistres aux solutions vertueuses.

40% environ des **sinistres expertisés** (seuils d'intervention variables, quelques k€ généralement) permettent à l'expert mandaté de transmettre des messages adaptés

Intervention des réseaux Les réseaux agréés (réparateurs, assistants) constituent un levier opérationnel majeur. Leur formation et évaluation environnementale conditionnent l'efficacité.

Zoom : Capacité d'influence de l'assureur sur les émissions des prestations liées à l'Assistance

Ce service génère des émissions directes (dépannage) et indirectes (solutions de remplacement temporaire du véhicule). Le choix de véhicules électriques de prêt constitue un levier immédiat.

L'aide au financement de dépanneuses électriques, plus coûteuses à l'achat mais rentables sur leur durée de vie devrait constituer un levier à moyen terme.

Zoom : Capacité d'influence de l'assureur sur les émissions liées aux sinistres automobiles avec perte totale

Traitement des épaves : Une remise en circulation par l'épaviste du véhicule dans le cas d'une réparation génère de nouvelles émissions sur la durée de vie résiduelle de ce véhicule. Alors que la transformation du véhicule en déchets recyclables après extraction de pièces détachées favorise l'économie circulaire. L'assureur peut négocier une baisse ou la suppression de ces remises en circulation moyennant contrepartie financière.

Clause Verte : L'aide à passer au véhicule électrique après perte d'un véhicule thermique en prenant en charge une partie du surcoût permet à l'assureur d'influencer le choix de son client.

7. Émissions liées à la Réassurance

Cette approche s'adapte à toutes les formes de réassurance (quote-part, excédent de sinistre, aggregate).

7.1 Émissions de souscription

Application du principe de partage du risque : quote-part des émissions du réassureur = quote-part du risque transféré.



LES ATELIERS DU FUTUR

Le paramètre de la prime intègre le coût des sinistres, de la gestion et du capital.

Facteur d'attribution des émissions :

$\frac{\text{Prime cédée}}{\text{Prime brute de l'assureur pour le risque ou l'ensemble de risque considéré,}}$

applicable aux émissions de couverture.

7.2 Émissions liées aux sinistres

Application du principe de partage des sinistres : quote-part des émissions = quote-part des sinistres cédés.

Facteur d'attribution des émissions :

$\frac{\text{Sinistres cédés}}{\text{Sinistres bruts de l'assureur pour le risque ou l'ensemble de risque considéré,}}$

applicable aux émissions liées aux sinistres indemnisés par l'assureur.

Règle de non double comptage : La cédante doit déduire de ses émissions les quote-parts cédées aux réassureurs.

8 Conclusion

Ce standard établit un cadre méthodologique complet pour la comptabilité carbone du secteur assurance/réassurance. Son déploiement progressif, priorisé sur les branches à fort impact, permettra une transformation ordonnée vers l'assurance bas-carbone.

La réussite dépend de la mobilisation coordonnée des assureurs, réassureurs et écosystème de gestion des sinistres. Au-delà de la mesure, c'est la capacité d'influence du secteur pour orienter l'économie vers la neutralité carbone qui constitue l'enjeu central.

Nous sommes conscients des freins liés à la disponibilité et à la qualité des données pour réaliser un calcul précis de toutes ces émissions.

A ce titre, le choix est laissé aux assureurs entre une approche « in concreto » relative à leur propre activité d'indemnisation et une approche forfaitaire sur base de paramètres généralement admis par les agences nationales en charge de la décarbonation ou issus d'études menées par les fédérations d'assureurs. Quelques pistes en cette matière figurent en annexe.



LES ATELIERS DU FUTUR

Références

1. United Nations Environment Program's Forum for Insurance Transition to Net Zero: Underwriting the Transition (07/2025):
<https://www.unepfi.org/industries/insurance/un-forum-launches-first-of-its-kind-global-transition-plan-guide-for-insurance-underwriting-portfolios/>
2. Insurance Council of Australia - Climate Reporting Framework:
https://insurancecouncil.com.au/wp-content/uploads/2024/12/FINAL_ICA_Climate-Change-Roadmap-2024.pdf
3. GHG Protocol Corporate Value Chain (Scope 3) Standard :
<https://ghgprotocol.org/corporate-value-chain-scope-3-standard>
4. PCAF Standard Part C - Insurance-Associated Emissions (2022) :
<https://carbonaccountingfinancials.com/files/downloads/pcaf-standard-part-c-insurance-associated-emissions-nov-2022.pdf>
5. Recommandation des Ateliers du Futur : <https://lesateliersdufutur.org/wp-content/uploads/2024/12/EN-V122024-ReInsurance-Scope-3-downwards.pdf>
6. White book de Crédit Agricole Assurances : <https://www.ca-assurances.com/publication/mesurer-les-emissions-de-co%E2%82%82-de-la-gestion-des-sinistres-automobiles/>



LES ATELIERS DU FUTUR

Annexe : Propositions méthodologiques

1. Méthodologie "in concreto" vs "forfaitaire"

Principe : Deux niveaux de précision selon la maturité des données et la matérialité des postes.

Approche forfaitaire

Application de facteurs d'émission moyens nationaux par branche (kgCO₂eq/€ indemnisé).

Exemples de facteurs forfaitaires :

- Automobile : 0,15 kgCO₂eq/€ indemnisé (ICA)
- Habitation : 0,20-0,25 kgCO₂eq/€ indemnisé (intensité carbone matériaux construction)

Cas d'usage : Postes <5% des indemnisations totales ou phase d'amorçage. Un assureur indemnisant 100M€ en dommages aux biens utiliserait un facteur moyen de 0,20 kgCO₂eq/€ = 20 000 tCO₂eq.

Approche in concreto

Quantification sur données réelles de sinistres.

Exemples par branche :

- **Automobile :** Utilisation d'outils de mesure spécifique pour les sinistres automobiles. Pour les véhicules épaves, traçabilité VHU via BSVHU
- **Habitation :** Utilisation d'outils de mesure spécifique pour les sinistres habitation via les bordereaux bas-carbone renseignant les matériaux employés (exploitation du référentiel FEDEA/base INIES).

Cas d'usage : Sur un portefeuille automobile, l'assureur quantifie la somme des émissions permises via l'indemnisation et collecte les émissions des véhicules épaves via solution de traçage.

Parcours de montée en maturité

1. **Phase 1** (an 1) : Forfaitaire sur toutes branches
2. **Phase 2** (an 2-3) : In concreto sur branche matérielle (automobile), forfaitaire sur autres
3. **Phase 3** (an 4+) : In concreto généralisé avec scoring A-B par branche



LES ATELIERS DU FUTUR

2. Système de scoring de qualité des données

Une grille A-B-C-D permet aux assureurs de **qualifier leurs données** et de reporter même avec des données imparfaites. Cela valorise les bonnes pratiques et trace la progression vers plus de précision.

Principe de qualification

Chaque poste d'émission reçoit un score de qualité selon la nature des données utilisées. Ce score indique le niveau de confiance dans le résultat et permet de :

- Reporter les émissions à tous les niveaux de maturité
- Identifier les axes d'amélioration prioritaires
- Communiquer sur la fiabilité des calculs

Grille de scoring

Score	Qualification	Source de données	Intervalle de confiance	Exemple
A	Données primaires complètes	Traçabilité individuelle 100% des sinistres avec FE spécifiques	±10%	Auto : 100% calculé via outil + traçabilité matières valorisées
B	Données primaires partielles	Échantillonnage représentatif (>30%) + extrapolation	±20%	Habitation : Bordereaux bas-carbone sur 50% des chantiers
C	Données sectorielles moyennes	Facteurs d'émission nationaux par branche	±40%	Auto : FE moyen 0,15 kgCO ₂ eq/€ appliqué aux indemnisations
D	Estimations macroéconomiques	Intensité carbone moyenne globale	±70%	FE moyen 0,18 kgCO ₂ eq/€ toutes branches confondues